

**DECISION N° 192 - 2024**  
**Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec l'association Confluent d'Art pour l'organisation d'un salon d'Automne.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec l'association Confluent d'Art ;

Considérant le projet d'un salon d'Automne organisé par l'association Confluent d'Art au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

**DECIDE :**

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association Confluent d'Art pour réaliser un salon d'Automne.

Marie-Lyne VAGNER